



**ANAM**  
Agence Nationale de l'Assurance Maladie

MOIS DU SERVICE PUBLIC ORIENTÉ « ZÉRO DOSSIER DANS LES TIROIRS »

# LE RAMU: PRISE EN CHARGE DES INDIGENTS, ACCÈS UNIVERSEL AUX SOINS DE SANTÉ ET RÉDUCTION DES EXCLUSIONS

Cotonou, 18 juin 2013

**Dr Moussa YAROU**  
**DG/ANAM**



# PLAN DE PRÉSENTATION (1/2)



- Pourquoi le RAMU ?
- Qu'est-ce que le RAMU ?
- Concept de couverture universel des soins
- Quels sont les objectifs du RAMU ?
- Quels sont les bénéficiaires du RAMU et comment est planifiée l'affiliation des diverses catégories sociales?
- Quels sont les garanties offertes par le RAMU?

## PLAN DE PRÉSENTATION (2/2)

- Quels sont les montants de cotisations pratiqués par le RAMU ?
- Quel est le montant du ticket modérateur ?
- Comment fait-on pour bénéficier du RAMU ?
- Quelles sont les modalités concrètes d'affiliation au RAMU
- Le RAMU et les indigents

# 1. POURQUOI LE RAMU ? (1/3)



Il est du devoir constitutionnel de l'Etat d'assurer une protection sociale efficace pour l'ensemble des citoyens (\*)

Les conséquences financières du risque maladie sont désastreuses pour les populations béninoises. Il est fréquent de voir des familles entières brader leur patrimoine pour faire face à un seul épisode de maladie

\*ARTICLES 8 ET 9 DE LA CONSTITUTION DU 11 DÉCEMBRE 1990 ;

# POURQUOI LE RAMU ? (2/3)



les ménages payent un lourd tribut au système de financement de la santé. 52% des dépenses nationales de santé sont supportés par les ménages et 76% de cette part de dépenses sont consacrés aux produits pharmaceutiques et autres biens médicaux (\*\*)...

\*\* COMPTES NATIONAUX DE LA SANTÉ 2003 PUBLIÉS EN 2005.

\* ARTICLES 8 ET 9 DE LA CONSTITUTION DU 11 DÉCEMBRE 1990; \*\* COMPTES

# POURQUOI LE RAMU ? (3/3)



Tous les mécanismes existants ne couvrent qu'à peine 20% de la population avec de nombreuses insuffisances en termes de solidarité, d'équité, d'efficacité et d'efficience.

Il pèse donc sur les populations béninoises, une menace sanitaire globale à laquelle il est indispensable d'apporter une réponse globale.

L'institution d'un mécanisme de couverture du risque maladie qui prenne en compte l'ensemble des couches de la population est une recommandation des états généraux du secteur de la santé tenus en 2007.

## 2. QU'EST-CE QUE LE RAMU ?



**RAMU: Régime d'Assurance Maladie Universelle**

**Initiative du Gouvernement, visant à améliorer l'accessibilité financière des populations aux soins de santé de qualité**

**Systeme de couverture sociale maladie destiné à protéger l'ensemble des populations béninoises contre les conséquences financières du risque maladie**

**Dispositif assurantiel qui vise à réglementer, à réguler, à coordonner l'ensemble des mécanismes de couverture du risque maladie existants à l'échelle nationale.**

***Couverture universelle en santé***



***Protection sociale en santé***

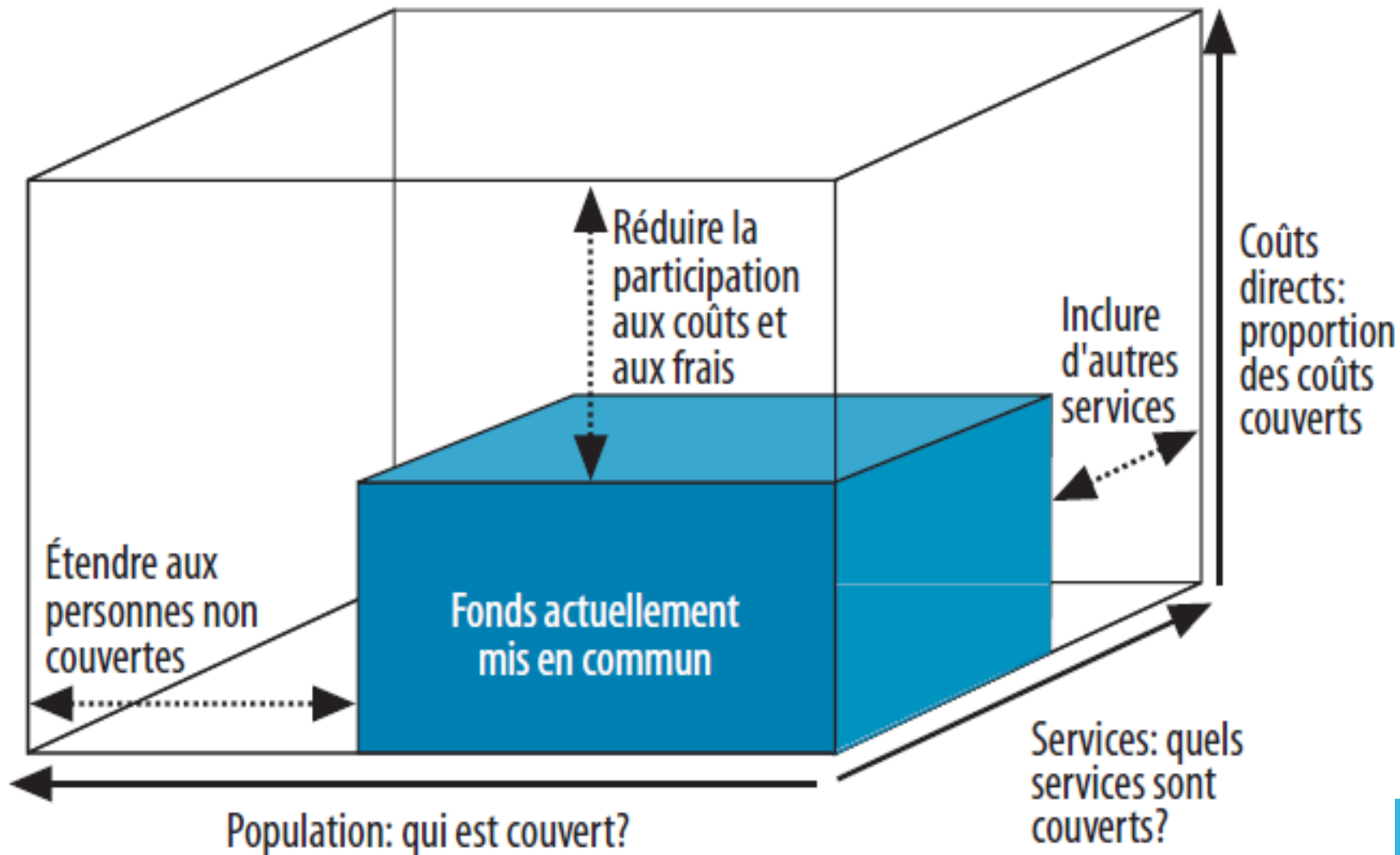
***Protection contre  
les risques financiers***

***Disponibilité effective de  
services de santé de qualité***

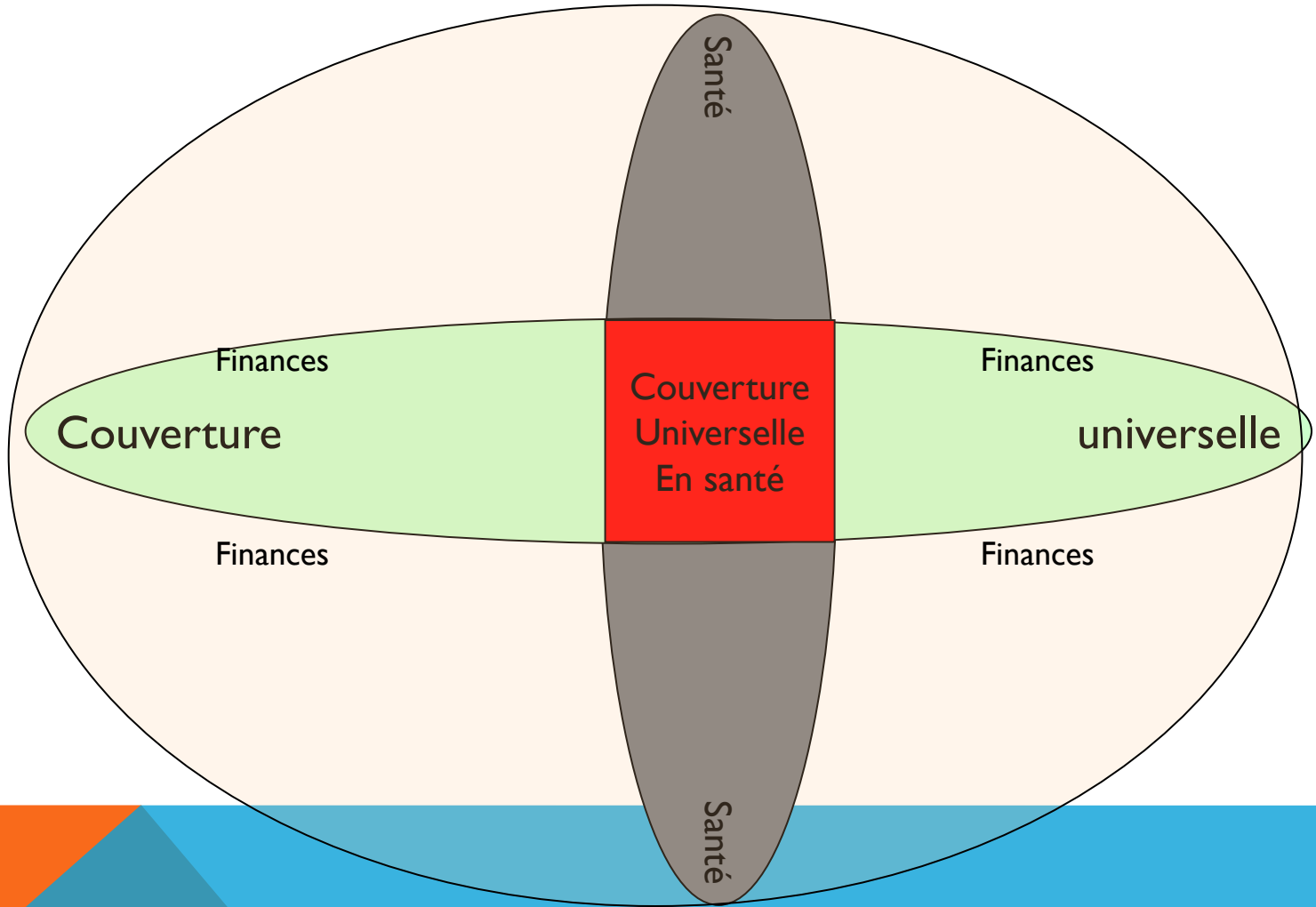
- ***Les déterminants de la couverture universelle en santé***



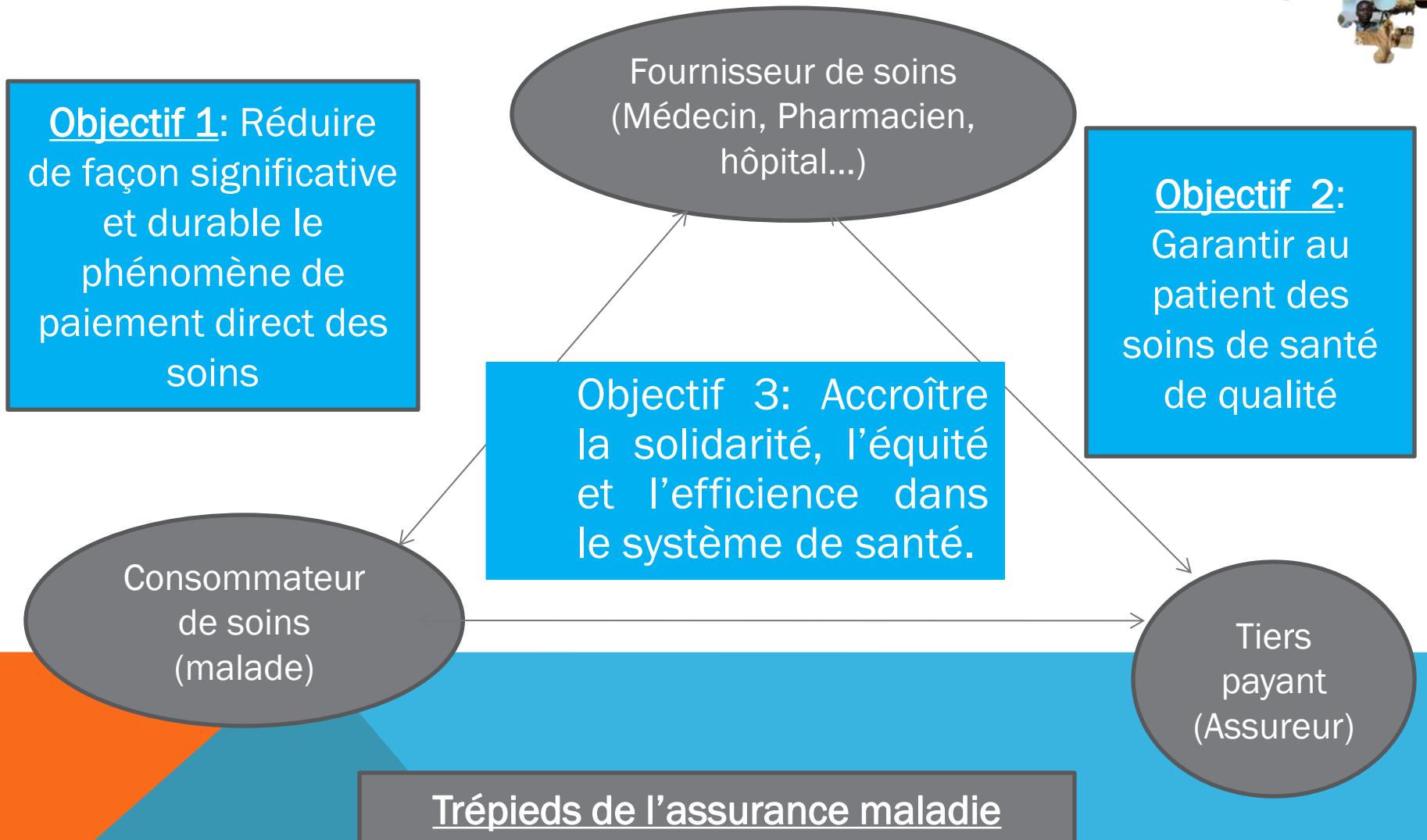
# INTRODUCTION



- *Les trois dimensions de la couverture universelle en santé*



### 3. QUELS SONT LES OBJECTIFS DU RAMU ?



#### **4. QUELS SONT LES BÉNÉFICIAIRES DU RAMU ET COMMENT EST PLANIFIÉE L’AFFILIATION DES DIVERSES CATÉGORIES SOCIALES?**

Tout le monde peut bénéficier du RAMU. Le RAMU a été initié par le Chef de l’Etat au profit de chaque béninoises et de chaque béninois, quelle que soit sa condition sociale.

L’affiliation est organisée en trois grandes étapes correspondant, chacune, à la prise en compte d’une ou plusieurs groupes sociaux, ainsi qu’il suit :

- Etape n° 1 : Indigents + acteurs du secteur informel+ acteurs du secteur agricole
  
- Etape n° 2 : Agents de l’Etat + membres des institutions de la République + retraités
  
- Etape n° 3 : Acteurs du secteur privé formel.

## 5. QUELLES SONT LES GARANTIES OFFERTES PAR LE RAMU?

### Risques couverts par le RAMU

- La consultation, les soins et l'hospitalisation ;
- les médicaments, les consommables médicaux et les produits sanguins labiles ;
- les examens de laboratoire, de radiologie et d'imagerie médicale ;
- les vaccins obligatoires, à l'exception de ceux couverts par les programmes de gratuité ;
- l'appareillage assuré par les appareils légers, indispensables pour le maintien de la santé du patient et de fabrication local ;
- le transport des malades, vers la formation sanitaire ou d'une formation sanitaire à une autre, avec les moyens fournis ou homologués par le système de santé (ambulance...) ;

les prestations liées à l'état de grossesse et à l'accouchement, à l'exception de celles prises en charge par les programmes de gratuité.

## 8. QUELS SONT LES MONTANTS DES COTISATION PRATIQUÉES PAR LE RAMU ?

Groupes sociaux	Montant de la cotisation
<b>Acteurs du secteur informel</b> : artisans, petits revendeurs, petits commerçants non déclarés, conducteurs de taxi motos...	1000 FCFA par tête et <u>par mois</u>
<b>Acteurs du secteur agricole</b> : agriculteur, éleveurs, producteurs du monde rural...	1000 FCFA par tête et <u>par mois</u>
<b>Salariés dont le revenu mensuel est très instable et est inférieur au SMIG</b> ; dockers, manutentionnaires...	1000 FCFA par tête et <u>par mois</u>
<b>Salariés (toutes catégories confondues) dont le revenu mensuel net d'impôt (RMNI) est supérieur ou égal au SMIG</b>	A déterminer
<b>Agents admis à la retraite</b>	A déterminer
<b>Enfants de moins de 18 ans, élèves, étudiants, diplômés sans emplois</b>	Mille (1000) francs CFA par tête et <u>par an</u>
<b>Indigents</b> (couche sociale la plus vulnérable)	Exonérés des cotisations. L'Etat subventionnera leurs cotisations à travers le fonds sanitaire des indigents (FSI)

## 9. QUEL EST LE MONTANT DU TICKET MODÉRATEUR ?

Niveau de la pyramide sanitaire	Pourcentage du ticket modérateur	Commentaire
<b>Niveau périphérique</b> : centres de santé, hôpitaux de zone et assimilés	Néant. A ce niveau, le remboursement est intégral	C'est le principal niveau de recours sanitaire pour les couches les plus vulnérables. La suppression du ticket modérateur à ce niveau favorise l'équité dans l'accès aux soins pour tous.
<b>Niveau intermédiaire</b> : Centres hospitaliers départementaux et assimilés	10% du montant des prestations	Ici, les prestations sont relativement plus coûteuses qu'au premier niveau.
<b>Niveau central</b> : CNHU et autres hôpitaux de l'espace CHU	20% du montant des prestations	C'est le niveau où les prestations sont les plus coûteuses.

## 10. COMMENT FAIT-ON POUR BÉNÉFICIER DU RAMU ?

Pour bénéficier du RAMU, il faut

avoir adhéré au RAMU

être à jour de ses cotisations

avoir achevé sa période d'observation



# COMMENT FAIT-ON POUR BÉNÉFICIER DU RAMU ?

Comment fait-on pour adhérer concrètement?

Pour adhérer au RAMU, il faut :

- se présenter au centre d'affiliation le plus proche de son domicile ou que l'on a identifié, en fonction du groupe social auquel l'on appartient
- fournir les informations et documents requis pour l'affiliation
- payer sa cotisation.

# COMMENT FAIT-ON POUR BÉNÉFICIER DU RAMU ?

Groupes sociaux	Structures d'affiliation	Conduite à tenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs du secteur informel : artisans, petits revendeurs, petits commerçants non déclarés, conducteurs de taxi motos...</li> <li>- Salariés au revenu mensuel faible et instable : dockers, manutentionnaires...</li> </ul>	Mutuelle de Sécurité Sociale du Bénin (MSS-B)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fournir les informations et documents requis;</li> <li>- payer sa cotisation</li> <li>- respecter la période d'observation de 2 mois</li> </ul>
Acteurs du secteur agricole : agriculteur, éleveurs, producteurs du monde rural...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Union de mutuelles de santé communautaire</li> <li>- Guichets spécifiques de l'ANAM dans les régions où il n'y a pas de mutuelles (ou si l'affilié ne veut adhérer à une mutuelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>fournir les informations et documents requis;</li> <li>payer sa cotisation;</li> <li>respecter la période d'observation de 2 mois</li> </ul>
Indigents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les centres urbains : MSS-B</li> <li>- Dans les centres ruraux : Unions de mutuelles de santé communautaires ou guichets de la MSS-B</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fournir les informations et documents requis.</li> </ul>

# COMMENT FAIT-ON POUR BÉNÉFICIER DU RAMU ?

Où obtenir les informations précises relatives aux modalités concrètes d'affiliation?

De plus amples informations seront communiquées aux populations par les voies appropriées , notamment:

- la presse audiovisuelle : radio diffusion nationale, radio privées, radios rurales, radio communautaires, télévision nationale, télévisions privées
- la presse écrite;
- les crieurs publics ;
- l'affichage dans les mairies, arrondissement, quartiers de ville, villages, formations sanitaires, administrations, sièges des associations professionnelles, ...

Ces informations concernent:

- ✓ la cartographie des structures d'affiliation par département;  
les pièces à fournir par chaque affilié;  
Les conduite à tenir par chacun ...

## 11. QUELLES SONT LES MODALITÉS CONCRÈTES D’AFFILIATION AU RAMU? (1/2)

### ☐ Lieux d’affiliation et sites actuels

- Pour les centres ruraux et périurbains : les bureaux des mutuelles de santé communautaires et les guichets spécifiques d’affiliation de l’ANAM
- Pour les centres urbains : les bureaux de la Mutuelle de Sécurité Sociale du Bénin (MSS-B)

### ☐ Modalités d’identification

- données personnelles (Nom, Prénoms, date et lieu de naissance, filiation, lieu de résidence, situation matrimoniale, occupation)
- photos....

## QUELLES SONT LES MODALITÉ CONCRÈTES D’AFFILIATION AU RAMU? (1/2)

### Hôpitaux et centres de santé concernés

Dans les zones sanitaires de démarrage, toutes les formations sanitaires publiques et privées confessionnelles.

### Les zones sanitaires concernées pour le démarrage

- ✓ Borgou/Alibori : Nikki-Kalalé-Pérééré
- ✓ Atlantique / Littoral: Cotonou 6
- ✓ Ouémé / Plateau: Porto-Novo / Aguégoué / Sémè-Podji
- ✓ Zou / Coline: Covè / Zangnanado / Houinhi
- ✓ Mono/ Couffo: Come / Bopa / Houéyogbe / Grand Popo
- ✓ Atacora / Donga: Bassila

### Extension progressive aux autres zones sanitaire sur toute l’étendue du territoire national

# LE RAMU ET LES INDIGENTS

## Caractéristiques des indigents

- Couche sociale la plus vulnérable
- Très faible pouvoir d'achat
- Difficultés à satisfaire les besoins vitaux
- Disséminés à travers tout le pays

# LE RAMU ET LES INDIGENTS

## Avantage offerts par le RAMU aux indigents

- Exemption des cotisations au RAMU
- Exemption du ticket modérateur
- Bénéfice d'une couverture complète contre le risque maladie

## Conditions à remplir

- Se faire immatriculer au RAMU (identification active par les équipes de l'ANAM selon un processus bien défini)
- Avoir sa carte d'assurance maladie
- Respecter les consignes en matière d'utilisation de la carte d'assurance maladie et d'accès aux soins

# CONCLUSION

- ❑ Le RAMU devient, petit à petit, une réalité
- ❑ Il pourra offrir aux indigents une protection efficace contre les conséquences financières du risque maladie
- ❑ Il contribuera ainsi à réduire les risques d'exclusion d'une partie de la population à des soins de qualité.



**Je vous remercie de votre attention**